Mairie de MIREVAL
Hôtel de Ville
7 Place Louis Aragon
BP 515
34110 Mireval
Tél : 04.67.74.05.09

Chargé d'étude :

ADELE SFI urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adeles6@wanadoo.fr

Plan cadastral, source :
DGFiP © 2016-CNF-CD43
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.56.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

5.1

Ref : mir159plu16_d5p
6 mars 2017

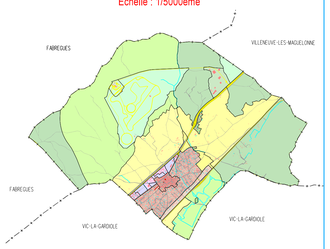


Commune de Mireval

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Document graphique du règlement (Plan de zonage général)

Echelle : 1/5000ème



Prescription du PLU : DCM du 10 juillet 2014
Arrêté du projet de PLU : DCM du 20 septembre 2016
Approbation du PLU : DCM du

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

A. Les zones et les secteurs

- Limite de zone et de secteur

B. Les autres indications

- Espace Boisé Classé (EBC) "significatif"
- Limite des espaces proches du rivage
- Bande des 100 mètres inconstructibles
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés)
- Bande d'inconstructibilité de 75 m à partir de l'axe de la RD612 au titre des articles L111-6 et L111-7 du code de l'urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs destinés à des programmes de mixité sociale comportant au moins 30% de logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat.
- Carrière
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Eléments de patrimoine et de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à recalifier (voir plan détaillé 5.3)

2. Prescriptions reportées sur le PLU

Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2012

- Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Mireval (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) Voir détails en annexe 6.4

